

Les conseillers municipaux légalement convoqués par lettre du 11 Janvier 2021 se sont réunis au pôle enfance jeunesse socioculturel dit « La Ferme », en session ordinaire, en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre SCHMIT.

Présents :

Emmanuelle JARDIN-PAYET - Daniel VINCENT – Céline BLANLOT – Jean-Paul FANET – Sophie LE PIFRE – Jean-François MORLAY – Sylviane LELANDAIS – Pascal GUEGAN — Aziz BALADI – Ludivine BENOIT – Sébastien PATINET – Christine MIOUX – Yann LEBOUTEILLER – Carla DELÉPÉE – Salah GHERBI— Jean-Jacques MATHERN-Marlène PREVEL – Martine FOURNIER – Sébastien PICOT – Martine RUFFIN – Jean-Luc GAUFFRE formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Frédérique KALBUSCH donne pouvoir à Martine RUFFIN

Secrétaire de séance : Sophie LE PIFRE

Ordre du jour

En préambule de la séance, Monsieur le Maire présente ses vœux à la population et aux membres du conseil municipal.

1°) Approbation du compte-rendu de conseil du 7 décembre 2020

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 7 décembre 2020.

2°) Point financier de la commune

Monsieur le Maire adjoint chargé des finances présente un point de la situation financière de la commune au 31 décembre 2020 et indique un point de sortie prévisionnel du compte administratif de 280 978.14€ sous réserve des dernières opérations à intervenir.

3°) Avance sur subvention : Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de voter une avance sur subvention au Centre Communal d'Action Sociale de 35 000.00 € pour permettre à celui-ci de financer les salaires des aides ménagères et de l'agent administratif qualifié, ainsi que les dépenses liées au colis et repas auprès des aînés. Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de verser une avance sur subvention d'un montant de 35 000.00 € au CCAS qui sera reprise au budget primitif 2021, à l'article 657362.

4°) Avance sur subvention au CVLH.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de voter une avance sur subvention de 5 000 € au CVLH pour permettre le financement des salaires.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de verser une avance sur subvention d'un montant de 5 000 € au CVLH qui sera reprise au budget primitif 2021 à l'article 6574.

5°) Avance sur participation – SIVU DU RAM

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de voter une avance sur la participation 2021 au SIVU du RAM de la Côte de Nacre pour lui permettre d'avoir une trésorerie suffisante pour financer le traitement et les charges sociales du personnel.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité de verser une avance d'un montant de 3 600 € sur la participation de la commune au SIVU du R.A.M de la Côte de Nacre, qui sera reprise au budget primitif 2021 à l'article 65548.

6°) Renouvellement d'adhésion à Trip Normand pour 2021.

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de renouvellement de la convention avec TRIP Normand pour l'adhésion collective à l'association pour permettre aux employés et leur famille de bénéficier des activités et loisirs proposés par TRIP Normand. Le montant de l'adhésion pour 2021 est de 192 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec TRIP NORMAND pour un coût en 2021 de 192 euros.

7°) Instauration du forfait « mobilités durables »

Monsieur le Maire explique qu'afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, le gouvernement a mis en place depuis le 11 mai 2020 le forfait "mobilités durables", prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, pour les trois versants de la fonction publique.

Ainsi, les agents publics qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage) pourront bénéficier d'un forfait de 200 euros par an.

Le [décret relatif au versement du forfait "mobilités durables"](#) dans la fonction publique territoriale est paru au Journal officiel du 9 décembre 2020.

Ce dispositif s'appliquera aux déplacements domicile-travail effectués à vélo ou en covoiturage à compter du 11 mai 2020 par tous les agents de la fonction publique territoriale.

Il vient indemniser l'utilisation d'au moins 100 jours par an du vélo ou du covoiturage pour effectuer les déplacements domicile-travail, y compris si l'agent est le conducteur. Le seuil est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent. Après le dépôt en fin d'année d'une attestation sur l'honneur de l'utilisation du vélo ou du covoiturage, qui pourra faire l'objet d'un contrôle a posteriori de l'employeur, l'agent bénéficiera du versement d'une indemnité forfaitaire, exonérée d'impôts et de prélèvements sociaux, de 200 €.

Ce forfait est exclusif de toute autre prise en charge des frais de déplacement domicile-travail, mais il étend l'accompagnement financier des déplacements entre le domicile et le travail à de nouveaux bénéficiaires, en particulier les agents publics résidant en zone rurale ou périurbaine et qui n'ont pas accès aux transports en commun.

Dans la fonction publique territoriale, les modalités d'octroi du forfait « mobilités durables » (FMD) sont définies par délibération de l'organe délibérant de la collectivité dans les conditions prévues par la réglementation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la mise en place du forfait « mobilités durables » à compter du 1^{er} janvier 2021.
- précise que le forfait annuel de 200€ vient indemniser l'utilisation d'au moins 100 jours par an du vélo ou du covoiturage pour effectuer les déplacements domicile-travail, y compris si l'agent est le conducteur. Ce forfait est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

- précise que l'agent devra demander à être inscrit au dispositif au titre de l'année N en produisant une attestation sur l'honneur dans les conditions prévues par la loi. L'agent inscrit au dispositif bénéficie l'année suivante du versement du forfait, en une seule fraction, qui sera versé en janvier de l'année N+1.
- dit que l'utilisation des dispositifs alternatifs peut faire l'objet d'un contrôle par la commune.

8°) Présentation du bilan statistiques 2019 de l'activité bibliothèque

Monsieur le Maire présente le bilan statistique 2019 de l'activité bibliothèque fourni par la Bibliothèque Départementale de Prêt du Conseil départemental du Calvados :

La Bibliothèque d'Hermanville-Sur-Mer est une bibliothèque de niveau 1, d'une surface de 350m² représentant 0.11m²/habitant avec une ouverture hebdomadaire de 21h00. Elle emploie 2 équivalents temps plein et 12 bénévoles.

Collections et budget

	Collections adulte	Collections jeunesse	Acquisitions adultes	Acquisitions jeunesse	Dons	Elimination
Livres	4 389	3325	239	254	206	420
Disques	0	0	0	0	0	0
DVD	0	0	0	0	0	0

Nombre d'abonnements presse : 21 pour un coût de 1600€

Dépenses acquisition livres : 6000€

Budget animation : 3000 €

Budget ressources numériques : 453 €

TOTAL DEPENSES LIVRES + PRESSE par hab : 2.41 €

Prêts

	Livres	Revue	Disques	Livres audio
Adultes	11 649	1 147	499	21
Jeunes de 0 à 14 ans	4 959	328	21	0
Total prêt individuels	16 608	1 475	520	21
Dont prêt BDC	1 409	0	520	21
Total prêt collectivités	4 969	326	56	0

Ratio prêt livres/habitant : 5.27

Consommation films boîte numérique : 147.

Inscrits

Jeunes : 227 dont 201 emprunteurs

Adultes : 737 dont 595 emprunteurs

TOTAL : 964 inscrits soit 30.60% de la population dont 796 emprunteurs soit 25.27 % de la population

Comparaison

	Hermanville-Sur-Mer	Moyennes nationales	Moyennes départementales
Taux emprunteurs/habitants	25.27%	15.5%	21%
Amplitude horaire hebdomadaire	21h	13h30	14h30

9°) Etat d'avancement de la réflexion autour de la démocratie participative.

Monsieur Sébastien PATINET et Madame Carla DELÉPÉE, conseillers municipaux en charge du groupe de travail autour de la démocratie participative présentent au conseil un état d'avancement des travaux. La commission s'est réunie trois fois depuis sa constitution :

1ère réunion en juin 2020 avec la présentation par Monsieur GRUSELLE, du dispositif du budget participatif COFONDER mis en place depuis deux ans sur le territoire de la commune.

2^{ème} réunion en octobre 2020 : La commission a « jeté les bases » de ce que revêt la démocratie participative pour elle autour de 4 niveaux :

- L'information
- La consultation
- La concertation
- La co-construction

Pour travailler avec les habitants, il est nécessaire de définir chaque item.

3^{ème} réunion – novembre 2020 : organisation d'une réunion post-it qui a permis de définir les 4 items

- L'information : communication descendante des projets – Les habitants « absorbent » les éléments.
- La consultation : la commune donne la parole aux habitants sur les grands projets de la commune.
- La concertation : débat avec les citoyens avec possibilité d'amendement.
- La co-construction : engagement réciproque entre les élus et les habitants sur des projets en commun, qu'ils soient d'initiative communale ou d'initiative citoyenne.

et proposer la constitution d'un questionnaire à distribuer à la population lors de la prochaine distribution du bulletin municipal. Après analyse des questionnaires, il est proposé d'organiser un événement pour la population pour présenter les résultats de la consultation. A terme, le conseil municipal souhaite rédiger une charte de la démocratie participative qui permettra de fixer le cadre de participation de chaque partie prenante aux projets et permettra d'identifier les outils à mobiliser.

Le conseil municipal examine le projet de questionnaire et y apporte quelques modifications. Ce questionnaire sera distribué à la population en février 2021.

10°) Information du maire et des maires-adjoints

COVID 19 : Monsieur le Maire indique que suite aux nouvelles directives gouvernementales, la collectivité s'est adaptée. Néanmoins en ce qui concerne les services périscolaires, les actions mises en place dès septembre 2020 permettent de répondre au protocole sanitaire renforcé, notamment au niveau du restaurant scolaire. Les services de la garderie sont maintenus jusqu'à 18h30, il appartient aux familles de se munir de l'attestation adéquate.

NAS : mise en place d'un outil de partage des données pour les élus.

Réunion de présentation de centre bourg : Partelios doit présenter en commission le projet d'aménagement du centre bourg. Compte tenu du couvre-feu la réunion prévue le 19/01 est reportée.

Dispositif d'alerte de la population : Monsieur le Maire présente le dispositif Mairie Pop In, un dispositif d'alerte des citoyens par SMS pour des événements particuliers ou informations urgentes. La société aidera à la constitution d'un fichier pour permettre une réelle efficacité du dispositif. Ce dispositif est déjà retenu sur plusieurs communes de la Côte de Nacre ce qui permettrait de créer une synergie dans la diffusion des informations urgentes communes (ex : interdiction pêche ou baignade, etc...)

Incivilités : Monsieur le Maire-adjoint à la vie quotidienne informe le conseil qu'il a été constaté des incivilités dans l'enceinte de la ferme notamment au niveau du hangar des doris où 17 pneus ont été crevés.

Bulletin municipal : il devrait sortir début février, y seront joints un questionnaire sur la démocratie participative et un questionnaire à destination des séniors.

Campagne de vaccinations : le centre communal d'action sociale va prendre contact avec les séniors de plus de 75 ans pour identifier les besoins en termes de vaccination (transport, inscription, etc...). Mme MIOUX rappelle qu'actuellement la pharmacie n'est pas en mesure d'assurer la vaccination compte tenu des obligations de conservation au froid. Néanmoins, dès que cela sera possible la population en sera informée.

Voirie

Monsieur le Maire-adjoint chargé des travaux présente le programme des travaux prévisionnels pour 2021.

1ère tranche : Printemps 2021

	Montant TTC
Bd Carnot	7 148,16 €
Rue du Clos du Moulin (EST)	19 450,56 €
Rue du Verger	16 083,66 €
Rue du Tour de Ville (SUD)	28 787,76 €
Rue de Troarn (puisard)	5 989,56 €
Rue du Tour de ville (dos d'âne)	9 101,70 €
Chemin des Hautes Sentes	15 268,08 €
TOTAL	101 829,48 €

2ème tranche : 2ème semestre 2021

	Montant TTC
Brèche de la Rosière - Effacement des réseaux	14 077,50 €
Mme Spriet - Effacement des réseaux	40 070,00 €
Rue verte : déplacement éclairage	5 000,00 €
TOTAL	59 147,50 €

Monsieur le Maire adjoint présente au conseil **une fiche de demande d'intervention** à remettre auprès de l'accueil de la mairie en cas d'observation d'un problème sur le territoire de la commune.

Eclairage du parc : le SDEC est venu sur place pour établir une proposition pour installer 4 candélabres au niveau de l'allée remontant le parc municipal. Le devis devrait arriver prochainement et les travaux pourraient être engagés courant avril.

Déploiement fibre : Monsieur le Maire-adjoint chargé des travaux indique que le déploiement de la fibre sur le territoire de la commune se poursuit. Néanmoins dans les secteurs où les réseaux ne sont pas enterrés, il faut

pour avoir la fibre installer des poteaux bois supplémentaires car selon Orange, certains poteaux Enedis ne peuvent pas supporter de nouvelles lignes, cela représenterait environ 96 poteaux. La commune a demandé le nom des rues concernées, mais Orange ne peut pas nous fournir le détail. Monsieur LEBOUTEILLER, précise qu'il conviendrait de demander les modalités de calculs utilisées par Orange.

11°) Questions diverses

- Monsieur BALADI pose le problème de la **sécurité d'accès aux arrêts de bus Croix Rose**. Ce point sera revu lors de l'aménagement de l'entrée sud du territoire, mais en attendant un courrier va être adressé aux riverains pour l'entretien des haies.

- Monsieur BALADI demande pourquoi certains **bancs** de la Place du Courbet n'ont pas été remis en place. Monsieur le Maire adjoint à la vie quotidienne va faire un point avec les services techniques.

Fin du conseil : 21h40

Prochain conseil : lundi 15 février 2021